



Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales.

Groupe de Travail 3 (Manche)

Jeudi 9 Juillet 2015

9h – 11h

Salle de Conférence 01, Victoria Quay, Edimbourg

Président : Daniel Lefèvre
Rapporteur : Jim Portus

1. Bienvenue

Le Président de séance souhaite la bienvenue aux membres, aux observateurs et aux invités du Groupe de Travail 3 d'Edimbourg. La liste des participants est jointe (Annexe 1)

- Excuses reçues de John Hermse : notées.
- Bienvenues à Ciaran Whelan de l'Irish South & East FPO et à Manu Kelbérie (remplaçant de R. P. Chever) pour le CDPMEM Finistère.
- Adoption de l'ordre du jour ; L'ordre de jour est adopté. R Brouzes a demandé de fournir les déclarations pour les raies dans la zone CIEM 7d. Accepté.
- Adoption du compte-rendu de la précédente réunion (Bilbao, Jeudi 23 avril 2015) : le compte-rendu de la réunion a préalablement circulé entre l'ensemble des membres du GT3. Il a été entendu que 2 amendements devraient être fait. Concernant le Point 1 : Rachel Lagièrre représente PO COBRENORD, et non Bluefish. Concernant le Point 5 la traduction française devrait être Raie *Brunette* et non *undulates*

2. Mise en place de la nouvelle obligation de débarquement de la PCP pour les pêcheries dans la Manche :

- Pour introduire ce sujet, le Président de séance a invité la Commission (Laurent Markovic, LM) à expliquer sa position et ses objectifs pour les EOS, ainsi que sur la recommandation commune des EM pour le plan de rejets. Enfin, pourquoi la CE continue de demander des données pour le calcul des quotas complémentaires ?

LM : Par exemple la Sole dans la zone VIIId, l'obligation de débarquement s'applique aux chaluts (si pour 2013 – 2014 > 5% de sole) et la CE a besoin de savoir quels et combien de navires sont concernés et quels sont leurs rejets.

RB : Question sur le merlan : L'avis du CIEM est positif, est-ce que le nouveau TAC inclura les rejets ? Si le TAC n'est pas revue à la hausse, alors les captures accessoires ne devraient pas être déduites du quota.

LM : Si cette espèce n'est pas dans la recommandation commune des EM alors le TAC ne sera pas revue à la hausse.

RB : Est-il possible de vendre les captures accessoires pour d'autres options que la consommation humaine ? Les espèces sous tailles ne sont pas autorisées à la consommation humaine, mais peuvent-elles être utilisées pour des médicaments, des farines animales, etc... , pour de la « consommation humaine indirecte » ?

LM : Pas certain de ce que signifie « consommation humaine directe ou indirecte » mais peut-être cela doit-il être ajouté au courrier de la CE pour une explication ?

- Conclusion : Poser les questions dans la lettre du ComEx à la Commission.



3. Gestion du Bar :

- Compte rendu de la réunion InterAC de Paris [Jacques Pichon];

De nombreuses réunions ont traitées du Bar. Maintenant, sans consensus la CE a mis en place des mesures d'urgence cette année à la vue des recommandations basses du CIEM pour 2016.

La veille de la réunion InterAC la CE a émis une proposition pour la 2^{nde} phase les mesures d'urgences – dont une nouvelle taille minimum (42 cm). La réunion a dû se concentrer sur les plans à court terme plutôt qu'à long terme. Donc aucun plan à long terme n'a encore été rédigé. Tous les professionnels admettent et acceptent que des mesures puissent être prises et que des adaptations devront être apportées à la proposition de la CE pour la rendre supportable. Des limites ont été imposées. De la flexibilité entre les mois devrait être possible. Il a été décidé de rédiger une recommandation du CC aux EM sur ce sujet. Pour conclure les travaux, toutes les parties prenantes ont besoin de faire des compromis. Ceci a rencontré des difficultés. Il y avait un manque de bonne foi. Il y a maintenant une inquiétude sur le fonctionnement des CC pour être capable de répondre de manière adéquate et de fournir une recommandation en temps et en heure.

Le président de séance confirme que les nouvelles mesures sont temporaires et qu'elles seront revues au Conseil de Décembre n'a rien de confortable.

JP : Il a senti que la réunion de Paris regroupait de trop nombreuses personnes et de trop nombreux horizons. Il aurait été bon de mieux se préparer à rencontrer des participants en connaissant à l'avance leurs objectifs et intentions.

Barry Deas : est d'accord sur le fait que la recommandation InterAC n'a pas eu d'influence sur les limites de captures, les captures limites mensuelles et le nouveau MCRS (Taille minimum de conservation de référence). Un plan doit être développé – dans le cadre d'un plan multi spécifique ou mono spécifique – l'InterAC doit se concentrer sur ce plan comme une affaire importante. Ce qui pourrait fonctionner pour produire une bonne recommandation c'est un Groupe Focus avec les scientifiques et gestionnaires. C'est important d'avoir des mesures flexibles afin d'éviter des conséquences indésirables (Ex. la mise en place de l'OD, pêcheries Pélagiques ou démersales).

LM : a confirmé que la CE n'était pas à l'aise avec les mesures à court terme. Ce dont ils ont besoin se sont des recommandations menant à un plan à long terme.

Manu Kelbéline : indiqué que bien que la recommandation du CIEM soit très importante, le RMD (MSY en anglais) de 2016 ne sera pas supportable. La nouvelle PCP permet, pour des motifs socio-économiques, de repousser le RDM jusqu'en 2020 au plus tard.

JP : est d'accord avec BD – des plans à long termes sont nécessaires. La PCP recherche des mises en œuvre rapides de plans, mais un plan séparé pourrait ne pas être le plus efficace. Peut-être devons-nous chercher une approche plus modeste pour 2016 avec un RDM pour 2020.

LM : Les Mesures devront être prise avant 2020.

Stephan Baucher – énormément de travail a déjà été réalisé par les ONG environnementales sur le bar, elles ont présenté un texte – qu'est devenu ce texte ? Il devra revenir sur la table.

Bertie Armstrong – La procédure pour le bar a été très compliqué. Nous recherchons un compromis dans un petit groupe focus. Ce serait la meilleure façon d'avancer. Merci de présenter cela au ComEx.

- Conclusion : *L'élaboration d'un petit groupe de rédaction / sera proposée au ComEx.*

4. Sole de la Manche Orientale 7d :

- Le CCEOS a mis en place un petit Groupe Focus pour fournir une recommandation pour la Sole de la Manche Orientale 7d [Emiel Brouckaert]

EB : L'an passé, les pressions françaises et belges garantissaient que la recommandation mono spécifique du CIEM concernant le taux de mortalité assurant que le RMD (F_{MSY} en Anglais) ne soit pas reproduite dans le TAC, mais cependant une réduction de 28 % a été mise en œuvre. La Commission a accepté les engagements des EM concernés dans la pêche vers une stratégie de gestion afin d'éviter d'avantage de réduction. Le



CCEOS a mis en place un groupe focus pour rédiger une recommandation dans un délai très court à la mi-juin. Un projet de compte rendu de la réunion du groupe focus de Dublin est disponible.

L'analyse préparée par l'Ifremer d'une série d'options pour le stock a considérablement aidé. Un projet de recommandation a été fourni et soumis au ComEx a temps pour être étudié par le CSTEP. Une note du CEFAS a été reçue et coïncidait avec l'Ifremer.

La nouvelle stratégie de gestion réduirait à 3000 t le TAC de 2016 puis resterait constant jusqu'en 2020. En accord avec l'Ifremer, cela permettrait de garantir que le stock atteigne Frmd à terme. Les mesures techniques ont été incluses comme options pour que le CSTEP puisse évaluer leurs contributions dans la restauration du stock. Elles incluaient les mesures techniques de conservation, la biomasse de sureté et des collectes de données rigoureuses. La Flexibilité est importante – le plan doit être capable de s'adapter à de nouvelles information afin d'éviter des plans statistiques qui entraveraient le développement comme cela c'est déjà produit.

LM – La CE a accueilli la recommandation et espère que l'évaluation du CSTEP sera positive. Il a demandé si cela signifiait que les mesures françaises continueraient ? Est-ce que les zones de nourriceries seront interdites aux fileyeurs?

Delphine – Les mesures seront toujours en place en 2015, mais seront peut-être adaptées au cours du temps. Les fermetures des zones de nourriceries seront imposées.

RB : le problème du stock est le faible recrutement, peu de juvéniles atteignent leur taille adulte. Il pense que des mesures pour protection des juvéniles au RU serait très utile.

MK : La nécessité de réduire le TAC et les mesures Techniques sont appréciées par les ONG. Les règles d'exploitation doivent être très précises.

LM : Il y a une controverse entre le PE et la CE sur les exigences du traité de Lisbonne vis à vis de l'utilisation des règles d'exploitations. Cela sera réglé par la justice, nous espérons avant la fin de l'année.

BD : a recommandé Emiel comme Président et espéré que sa recommandation sera prise en compte même si elle n'est pas encadrée par une loi. Le RU a été satisfait de la gestion par TAC. Le RU est prêt à se pencher sur l'utilisation des zones de nourriceries et sur les mesures de protection appropriées, mais note que les pêcheries du RU sont différentes et que ce qui convient à une filière peut ne pas convenir à une autre.

- Conclusion : *La recommandation pour Sole dans la zone CIEM VIII d a été saluée.*

5. Présentation du projet ACRUNET

Ce point a été retiré de l'ordre du jour pour une date ultérieure suite à l'absence de l'intervenant.

6. Gestion de la Raie Raie Brunette – Intentions de la Commission concernant ces pêcheries.

Grace aux efforts des parties prenantes en coopération avec les scientifiques, les débarquements de ces espèces ne sont plus interdits depuis 2014. Il y a, cependant, un TAC très bas. Les recherches scientifiques FR prennent en compte l'utilisation optimale de ces captures limitées.

Un plus grand nombre d'espèce élasmobranches est prise en compte. Par exemple le projet CEFAS sur l'aiguillat.

RB : Nous avons un TAC pour un ensemble de Raies – la recommandation est données sur une base d'approche par précaution (Cat 3), mais l'approche pour établir le TAC n'est pas très clair. Ce qui est très bien pour protéger les espèces les plus faibles, mais la raie bouclée correspond à 70% dans certaines zones. Est-ce qu'un TAC pourrait être mis en place pour cette espèce et un TAC « groupe » pour les autres espèces ?

LM : pour 2015 tout changement en cours d'année doit être demandé par les EM. Il félicite les pêcheurs pour le programme développé par les Organisation de pêches. Pour commencer, le CSTEP n'était pas favorable parce que les données n'étaient pas claires, c'est pour cela qu'ils ont dû rendre une recommandation avec une approche par précaution. Ce serait bien si tous les EM mettaient en place un protocole pour améliorer les données et favoriser la planification des captures et éviter un étouffement précoce de la pêcherie.

La recommandation du CIEM arrivera en Octobre. Depuis 2014 le CIEM a donné des recommandations par espèces. Si nous voulons des TAC différents pour des espèces différentes, nous aurons besoin d'une clé de



répartition de stabilité relative. Il faut faire attention qu'en sortant certaines espèces de raies du « groupe » cela ne crée pas plus d'espèces à quotas limitant (Choke en anglais).

Il y a un débat sur la différence entre la proposition de l'industrie FR et le plan reçu par le CSTEP pour évaluation (et rejeté). Un projet est monté en FR – [RAIMEST](#). Le rapport devrait être finalisé d'ici Septembre et les résultats, disponibles avant la fin de l'année, pourront être utilisés comme base pour la recommandation du CC. Plus de nationalité de navires sont invités à participer,

Barry : L'initiative française est bonne, elle devrait permettre une gestion plus ciblée que l'actuelle mesure et plus de données. Le **CC pourrait jouer un rôle de coordinateur et rendre la recommandation cohérente**. Cela pourrait servir de modèle – comment aller vers un système de gestion moins rigide tout en ayant comme règle la collecte de données pour les travaux scientifiques.

- Conclusion :
 - AC doit coordonner (mis en place un groupe de discussion?) pour préparer des avis cohérents
 - Soutien la mise en place de projets similaires à RAIMOUEST sur les raies et les rajidés dans d'autres EM

- **Aiguillat** Intentions du RU concernant la gestion

Président de Séance : Il y a-t-il des commentaires sur le projet, qui est maintenant pris en charge par le RU ?

Paul Trebilcock : Le projet essaie d'obtenir des données en temps réel et une gestion adaptée. Le GT2 a pensé qu'il devait encourager les autres EM à s'impliquer.

Johnny Woodlock : Cela sera discuté au ComEx, il a noté qu'il ne pourrait pas soutenir une réouverture des pêcheries car les espèces peuvent s'épuiser très rapidement et ils sont actuellement en phase de récupération.

Président de Séance : Il est important d'obtenir une contribution scientifique afin d'améliorer l'évacuation et la gestion de ces espèces. Il demande au **groupe de soutenir cela**.

- Conclusion : *Soutien de l'initiative du FT2 sur l'Aiguillat*

7. Rapport GAP2 : **Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail sur la coquille Saint Jacques en zone VIId, e à Port en Bessin**

Normandie [Erin Priddle]. Voir le PPT sur le site internet du CCEOS.

Le projet donne une bonne plateforme pour les améliorations proposées pour la gestion de la Coquille Saint Jacques dans la Manche.

Le projet est maintenant terminé, les rapports ont été distribués. L'objectif est de rassembler les gens – parties prenantes, Scientifiques, gestionnaires. Un bon cadre de gouvernance est important, la coordination de collecte de données a besoin d'être amélioré,

- Concevoir des protocoles de recherche
- Harmoniser sans homogénéiser
- Mettre en place un GT de gestion
- Réunir un Groupe Focus sur la Coquille Saint Jacques (avec ou hors du CC)
- Essais du RU des engins sélectifs FR

Réunion ad-hoc d'Edinbourg – Compte rendu à venir. Un Groupe focus est-il nécessaire ?

Subvention Interreg ? – Revendeurs – Privé – Financement à explorer ?

Suivi : Le **Groupe Focus sur de la Coquille Saint Jacques avec le CC est nécessaire** et peut aussi être réalisé en vidéo conférence (Webex) pour préparer une réunion en Octobre

- Conclusion : *Encourage la recherche de mécanisme de financement pour continuer le travail de Gap2 en association avec le CCEOS.*



8. Résumé des actions et propositions pour le Comité Exécutif

- *ACTION : Mise en place de l'obligation de débarquement : Poser les questions dans la lettre du ComEx à la Commission*
- *ACTION : BAR : Soutien à la mise en place urgent d'un Groupe Focus InterAC.*
- *ACTION : La recommandation pour Sole dans la zone CIEM VIII a été saluée.*
- *ACTION : Soutien la mise en place de projets similaires à RAIMOUEST sur les raies et les rajidés dans d'autres EM*
- *ACTION : Soutien de l'initiative du FT2 sur l'Aiguillat*
- *ACTION : Encourage la recherche de mécanisme de financement pour continuer le travail de Gap2 en association avec le CCEOS.*

La réunion est ajournée à 11h05



ANNEX I. Liste des participants

Membres GT3		
Daniel	Lefèvre	CRPMEM Basse Normandie
Jim	Portus	South West FPO
Bertie	Armstrong	Scottish Fishermen's Federation
Anne-Margaret	Anderson	The Scottish White Fish Producers Association
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Richard	Brouzes	OPBN
Kevin	Charlot	CNPMEM
Sylvie	Roux	CDPMEM des Côtes d'Armor
John	Crudden	European Anglers Alliance
Dave	Cuthbert	New Under Ten Fishermen's Association
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisations
Emanuel	Kelbérine	CDPMEM du Finistère
Rachel	Lagiere	OP COBRENORD
John	Lynch	Irish Fishermen's Organisation
Helen	McLachlan	World Wildlife Fund
Geert	Meun	Dutch Fisheries Organisation (2)
Jacques	Pichon	Pêcheurs de la Manche et d'Atlantique
Delphine	Roncin	CRPMEM Nord/Pas de Calais/Picardie
Dominique	Thomas	Coopératives Maritimes Etaploises & Armement Cooperatif Artisanal du Nord
Paul	Trebilcock	Cornish Fish Producers Organisation
Ciaran	Whelan	Irish South & East FPO
Stephan	Beaucher	Fundacion ENT
Observateurs		
Andrew	Clayton	The Pew Charitable Trusts
Gonzague	De Moncuit	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Iain	Glasgow	DEFRA
Mindaugas	Kisieliauskas	European Commission
Laurent	Markovic	European Commission
Erin	Priddle	GAP 2 Project
Glenn	Quelch	European Fisheries Control Agency
Johnny	Woodlock	Irish Seal Sanctuary
Ross	Dougal	Scottish Fishermen's Federation
Marc	Ghiglia	UAPF
Eduardo	Miguez	EAFPA
Despina	Symons	EBCD
Secrétariat CC EOS		
Conor	Nolan	Executive Secretary
Barbara	Schoute	Deputy Executive Secretary
Joanna	McGrath	Executive Assistant - Finance and Administration